

214. Décision du 22 avril 1890 allouant un supplément de 50 centimes par jour au 2^e soldat boulanger employé au magasin de Raiatea..... 158
215. Décision du 28 avril 1890 modifiant provisoirement la composition de la ration de viande..... 159

DÉCISION DU DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR.

216. Décision du 18 avril 1890 fixant à nouveau la solde des sieurs Hamelin et Tafarai, apprentis à l'Imprimerie du Gouvernement..... 159

- 217 à 231. Nominations, mutations, etc..... 159

N^o 187. — DÉPÊCHE relative à la nouvelle fixation de l'effectif des officiers du commissariat attribués à Tahiti.

Le Sous-Secrétaire d'État des Colonies à Monsieur le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie.

(Sous-Secrétariat d'État des Colonies, — 3^e division, — 7^e bureau : Affaires militaires.)

Paris, le 17 décembre 1889.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — Par une circulaire en date du 24 juin dernier, je vous ai fait connaître que j'avais augmenté d'un commissaire le cadre des officiers du commissariat des Etablissements français de l'Océanie.

J'ai l'honneur de vous annoncer que ce commissaire n'ayant été prévu que pour ordre et que les motifs pour lesquels il avait été inscrit au cadre de Tahiti n'existant plus, j'ai ramené l'effectif de la colonie au chiffre fixé par la décision du 31 décembre 1887, soit un commissaire-adjoint, deux sous-commissaires et un aide-commissaire.

Recevez, etc.

Signé : Eug. ETIENNE.